

KN 4.10.08.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail --:-- Démocratie --:-- Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 77/425 DU 24/8/77
ETR-SG/DAAP/DP

du portant nomination du
personnel à l'Ambassade de la République
Populaire du Congo à BRUXELLES.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu la Loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République ;

Vu le Décret n° 61/143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 portant statut général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les postes diplomatiques ou consulaires ;

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 004/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E

Article 1er : Le personnel ci-dessous désigné est nommé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à BRUXELLES (Belgique) pour y servir en qualité de :

CONSEILLERS : NKOU Désiré, Capitaine APN

EKIA Albert, Administrateur des SAF, Directeur Général
du Centre Congolais du Commerce Extérieur.

SECRETAIRE D'AMBASSADE : OYERI Léonard, Sergent APN.

.../...

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Decret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés à BRUXELLES, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 24 Août 1977

Par le Président du Comité Militaire
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat, Président
du Conseil des Ministres.

- Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO -

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Pâan.

- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

- Th. O B E N G A -

Le Ministre des Finances

- H. L O P E S -

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

- A. MOUÏSSOU - POULATI -

AMPLIATIONS :

CMP.....	2
PREIDENCE REP.....	2
CAB/2°VPCMP.....	8
REL.EXT.....	2
AFF.ETR & COOP.....	3
AMB. BRUXELLES.....	3
DGT.....	3
DF.....	2
CF.....	1
SGCM/BC.....	2
INTERESSES.....	2
DOSSIERS.....	6